



## Programme de votre Bilan de Compétences

<b>CENTRE DE BILAN</b>	VALERIE METZGER COACHING & TRAINING bureaux : 41 avenue du Rhin – 67100 Strasbourg N° de formateur : 44670593267
<b>CODE DE LA PRESTATION</b>	BDC
<b>LIBELLE</b>	Bilan de Compétences
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le Bilan de Compétences est défini et encadré par la loi du 31 décembre 1991 – décret n°2018 – 1330 du 28 décembre 2018.</p> <p>Son objectif est de permettre aux travailleurs d’analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.</p> <p>Le bilan de compétences permet également de développer des capacités à s’orienter. Il donne ainsi lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- analyser vos intérêts professionnels, besoins, valeurs, motivations, attentes, le sens qu’ à pour vous le travail; identifier vos compétences, vos atouts, vos qualités, vos forces, vos talents. Prendre en compte ces constats pour définir vos projets professionnels.</li><li>- Explorer les différentes pistes envisageables, par secteur et/ou par métier, vous renseigner sur ces secteurs/métiers, les confronter à votre réalité économique et la réalité du marché de l’emploi ;</li><li>- Identifier des postes/fonctions où vos compétences actuelles seront transférables, particulièrement celles que vous avez à cœur de garder ;</li><li>- Identifier les pistes d’évolution, en phase avec soi, et réalisables, grâce, entre autres, à un questionnaire/un outil d’aide à la prise de décision</li><li>- Identifier les personnes ressources, celles qui peuvent venir en soutien à vos projets ;</li><li>- Prendre contact avec d’autres professionnels, dans le cadre de vos démarches réseaux ;</li><li>- Définir des plans d’actions et des stratégies afin de concrétiser votre projet.</li></ul>
<b>PUBLIC CONCERNE, PREREQUIS</b>	Toute personne en activité professionnelle Aucun prérequis
<b>EFFECTIF</b>	1 personne
<b>LIEU</b>	Au sein de mon cabinet à Strasbourg, ou tout autre lieu géographique Un accompagnement à distance est possible également, via la plateforme Teams, ou en hybride.



<b>DUREE</b>	24 heures d'accompagnement au total sont prévues. Chaque séance dure environ 1h30, avec une séance placée tous les 8 à 15 jours. Entre chaque séance s'ajoutent des temps de réflexion individuelle, à estimer à environ 12h heures au total
<b>DATES</b>	A définir, selon disponibilités communes
<b>TARIF - EN FRANCHISE DE TVA</b>	2 200,00€ H.T. – 2 200,00€ nets
<b>FINANCEMENT</b>	Compte Personnel de Formation du bénéficiaire OPCO (opérateur de compétences) de votre employeur Fonds propres de l'employeur Fonds propres du salarié, du bénéficiaire
<b>CONTENU</b>	<p><b>Le bilan se déroule en trois phases :</b></p> <p><b>Phase préliminaire</b> La phase préliminaire a pour objet les actions suivantes : Analyser votre demande et votre besoin, poser votre objectif. Celui-ci peut parfois être amené à évoluer, en fonction de votre cheminement au cours du bilan. Déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin. Définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.</p> <p><b>Phase d'investigation</b> La phase d'investigation permet de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, et d'élaborer, s'il y a lieu une ou plusieurs alternatives.</p> <p>Durant cette phase, deux, voire trois étapes seront développées : Nous nous attacherons d'abord à comprendre ce qui vous constitue, à améliorer la connaissance de vous-même en termes de besoins, de motivations, etc.. Cette étape finalisée, nous pourrons ouvrir le champ des possibles, en termes d'activités, de secteurs, de métiers...D'abord largement, puis en le rétrécissant afin d'identifier un projet principal, et, éventuellement, un projet alternatif. Vient ensuite l'écriture d'un plan d'actions. La troisième étape, complémentaire à cet accompagnement, consiste à vous accompagner dans la mise en œuvre du plan d'actions, si vous le souhaitez. Cette étape n'entrant pas officiellement dans l'action « Bilan de compétences », elle est complémentaire à celui-ci.</p> <p><b>Phase de conclusion</b> La phase de conclusion permet, au moyen d'entretiens personnalisés, d'effectuer les actions suivantes : Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels Prévoir les principales étapes du ou des projet(s) professionnel(s), étant entendu qu'un entretien de suivi est prévu dans les six mois qui suivent la fin de votre bilan, afin de suivre la mise en œuvre du plan d'actions, et l'avancée du projet.</p> <p>Cette phase se termine par la réalisation d'un document de synthèse, établi ensemble. Vous serez seul destinataire de ce document. Il ne peut être communiqué à un tiers qu'avec votre accord. Il sera supprimé du système informatique un an après la remise du document de synthèse.</p> <p>Durant le processus, en gardant la focale sur votre objectif, et selon les besoins détectés, les connaissances et outils suivants seront amenés :</p>



	<p>Modèle 4MAT, courbes de vie, interview des 100 ans, modèle Process Communication, Etats du Moi en Analyse Transactionnelle, niveaux logiques de Dilts, identification et analyse des composantes liées au Travail : questionnaire IVST/RIASEC avec compte-rendu et analyse, profil motivationnel et panel métiers Motiva, Egogramme : analyse, roue de Hudson, Drivers dominants : analyse, outil d'aide à la prise de décision, 360°feedback, SWOT, Lean A3.</p> <p>D'autres supports de réflexion, liés aux composantes de la relation au travail du bénéficiaire, seront amenés.</p> <p>Le bilan de compétences s'apparente à un accompagnement sur-mesure. Il s'adapte aux besoins de la personne accompagnée, dans la quête constante de la meilleure efficacité, en plaçant la focale sur les outils les plus pertinents. Des points réguliers sont prévus, dont une évaluation à mi-parcours, afin de vérifier l'adéquation entre le travail effectué et les besoins du bénéficiaire. Deux autres évaluations sont effectuées : l'une en fin d'accompagnement et l'autre environ six mois après celui-ci.</p>
<p><b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b> <b>MODALITES D'INTERVENTION</b></p>	<p><b>Modalités pédagogiques</b></p> <p>Un premier entretien en présentiel ou en visioconférence est effectué avec le bénéficiaire. Gratuit et sans engagement, cet entretien permet de vérifier l'adéquation entre les besoins du bénéficiaire et l'offre proposée, puis d'établir par écrit l'Analyse Partagée de la Situation (APS). Cette dernière est signée par les parties. Ce document est confidentiel.</p> <p>Suivent ensuite les séances qui déroulent les trois phases décrites plus haut dans « contenu ». Des travaux de réflexion sont proposés entre chaque séance.</p> <p>Valérie Metzger-Fillinger reste à la disposition de la personne accompagnée, entre les séances, par téléphone, mail, visioconférence quel que soit son questionnement.</p> <p><b>Modalités d'intervention</b></p> <p>Elles exigent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- confidentialité,</li><li>- consentement mutuel de développer cet accompagnement,</li><li>- non jugement, neutralité.</li></ul> <p>Valérie Metzger-Fillinger respecte la charte déontologique et éthique de la FFPABC – Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences. Cette charte est consultable sur son site internet, téléchargeable, et est annexée au contrat.</p> <p>Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche et s'engage à se rendre aux rendez-vous fixés avec Valérie Metzger-Fillinger de manière assidue, à prévenir en cas d'empêchement, au moins 48h avant la séance, et à fournir toute information utile à la mise en œuvre efficace de son bilan de compétences.</p>



<b>DELAI D'ACCES</b>	Environ un mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation Entrées et sorties permanentes
<b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP</b>	Les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit, sont invitées à faire part de leur besoin spécifique, afin que le meilleur accueil puisse leur être fait, en adaptant l'aménagement du cabinet et l'intervention du consultant si besoin. Un bureau dédié aux personnes en mobilité réduite est prévu si le besoin est exprimé.
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	Selon les besoins de la personne accompagnée, seront développés les méthodes et les supports suivants : Méthodologie du bilan de compétences Méthodologie du Conseil en Evolution Professionnelle Méthodologie de questionnements en coaching professionnel, outils propres au coaching et à l'accompagnement des personnes dans leur évolution professionnelle Questionnaires, comptes-rendus et analyses concernant votre relation au travail, votre profil de personnalité, votre profil motivationnel Listes métiers en rapport avec votre profil, avec fiches et formations dédiées Supports de réflexion Ressources pédagogiques : liens vers sites internet, vidéos, lectures  Power Point paper board Matériel utile : crayons, bloc-notes

Pour prendre des renseignements complémentaires, ou vous inscrire, je vous propose de remplir la fiche contact de mon site internet (onglet contact) ou de m'envoyer un e-mail : [valerie@vmf-coaching-training.fr](mailto:valerie@vmf-coaching-training.fr)